

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU **SEANCE DU 28 AVRIL 2014**

L'an deux mil quatorze et le vingt-huit avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-deux avril 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de l'Isle d'Abeau (salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur GRISOLLET Joël, Maire

PRESENTS : DUFEU Guy-Alain - ALLEX-BILLAUD Myriam - GRIOTIER Jean-Bernard - CASAGRANDE Nadia - JURADO Alain - VERDEL Véronique - GRZYWACZ Pascal - SALRA-PINCHON Henriette - THERMOZ Christian - PACHECO Juan - BOSCH Jean-Marie - REYNIER Jacques - TAYLOR Chantal - ZANIMACCHIA Anita - HANINI Mouna - CROZIER Régis - BILLAUD Rédoine - ANTOINE Florence - FEMMELAT Cécile - GOICHOT Céline - LAFAY ALLANDRIEU Marylou - SERRANO Mikaela - MANGIONE Didier - BERAUD Luc - MARION Cyril - BOUISSET Sandrine - GIROLET Lyliane - SELEM Jean-Luc - MACHON Laurent

POUVOIRS : SIMON Catherine donne pouvoir à SELEM Jean-Luc - PORCAR Nestor donne pouvoir à GIROLET Lyliane - CROSET-BAY Elyette donne pouvoir à MACHON Laurent

Le Conseil Municipal a nommé, à l'unanimité, Madame ZANIMACCHIA Anita en qualité de secrétaire de séance.

2014-008 – FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Rapport du Maire,
Rapporteur : Monsieur le Maire

Suite au renouvellement du Conseil Municipal et au vu de l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Monsieur le Maire propose de fixer, par délibération, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

L'article précise que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale doit comprendre outre le Maire, Président de droit, au maximum huit membres élus et huit membres nommés.

Il convient de rappeler que la composition du Conseil d'Administration doit respecter le principe de parité, c'est-à-dire qu'il doit comprendre autant d'administrateurs élus que d'administrateurs nommés.

Où l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à **PUNANIMITE**, de fixer à treize le nombre d'administrateurs du C.C.A.S., répartis comme suit :

- le maire, Président de droit du Conseil d'Administration du C.C.A.S. ;
- six membres élus au sein du Conseil Municipal ;
- six membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU SEANCE DU 28 AVRIL 2014

2014-009 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Rapport du Maire,
Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2014-008 en date du 28 avril 2014 fixant à treize le nombre d'administrateurs du CCAS ;

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection des six représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S. par vote à bulletins secrets, sans panachage, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste.

Les conseillers municipaux sont invités à présenter leur liste en séance.

Liste A	Liste B	Liste C
- H. SALRA-PINCHON - A. ZANIMACCHIA - M. HANINI - A. JURADO - M. LAFAY ALLANDRIEU - C. GOICHOT	- M. SERRANO - S. BOUISSET - L. BERAUD - C. MARION	- C. SIMON - J.-L. SELEM - L. GIROLET - N. PORCAR

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a procédé au vote à scrutin secret :

Nombre de votants : 33
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 33
Sièges à pourvoir : 6
Quotient électoral : 5,5

Listes	Voix obtenues	Sièges obtenus
Liste A	22	4
Liste B	7	1
Liste C	4	1

Sont proclamés élus pour siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S. :

- Henriette SALRA-PINCHON
- Anita ZANIMACCHIA
- Mouna HANINI

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU **SEANCE DU 28 AVRIL 2014**

- Alain JURADO
- Mikaëla SERRANO
- Catherine SIMON

2014-010 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE : TROIS TITULAIRES ET TROIS SUPPLEANTS AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA BOURBRE (S.M.A.B.B.)

Rapport du Maire,
Rapporteur : Monsieur le Maire

Comme suite au renouvellement général des Conseils Municipaux, il convient de désigner trois nouveaux représentants titulaires et trois nouveaux représentants suppléants de la commune de l'Isle d'Abeau au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (S.M.A.B.B.).

Monsieur le Maire procède à l'appel des candidats.

- Pour les titulaires, P. GRZYWACZ, R. CROZIER et A. ZANIMACCHIA sont candidats.
- Pour les suppléants, V. VERDEL, J. PACHECO et J-M. BOSCH sont candidats.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a procédé au vote à scrutin secret :

Titulaires :

- Nombre de votants : 33
- bulletins blancs : 11
- GRZYWACZ P. : 22
- CROZIER R. : 22
- ZANIMACCHIA A. : 22

Suppléants :

- Nombre de votants : 33
- bulletins blancs : 11
- VERDEL V. : 22
- PACHECO J. : 22
- BOSCH J-M. : 22

Sont désignés représentants de la commune pour siéger au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (S.M.A.B.B.) :

- Titulaires : Messieurs Pascal GRZYWACZ, Régis CROZIER et Madame Anita ZANIMACCHIA.
- Suppléants : Madame Véronique VERDEL, Messieurs Juan PACHECO et Jean-Marie BOSCH.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU
SEANCE DU 28 AVRIL 2014

2014-011 – DESIGNATION DES DELEGUES : UN TITULAIRE ET UN SUPPLEANT, REPRESENTANT LA COMMUNE AU SYNDICAT DES ENERGIES DU DEPARTEMENT DE L'ISERE (S.E.D.I.)

Rapport du Maire,
Rapporteur : Monsieur le Maire

Considérant l'adhésion de la commune de l'Isle d'Abeau au Syndicat des Energies du département de l'Isère (S.E.D.I.) ;

Considérant la nécessité suite au renouvellement général des Conseils Municipaux, de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant, afin de représenter la commune de l'Isle d'Abeau au sein du Syndicat des Energies du département de l'Isère (S.E.D.I.) ;

Considérant que le mandat des nouveaux représentants du S.E.D.I. ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du conseil syndical du S.E.D.I. ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du S.E.D.I. ;

Vu la délibération d'adhésion au S.E.D.I. ;

Monsieur le Maire procède à l'appel des candidats :

- Pour le titulaire : F. ANTOINE est candidate.
- Pour le suppléant : V. VERDEL est candidate.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a procédé au vote à scrutin secret :

Titulaire :

- Nombre de votants : 33
- bulletins blancs : 11
- ANTOINE F. : 22

Suppléant :

- Nombre de votants : 33
- bulletins blancs : 11
- VERDEL V. : 22

Sont élues déléguées de la commune pour siéger au S.E.D.I., Syndicat des Energies du département de l'Isère :

- Titulaire : Madame ANTOINE Florence.
- Suppléante : Madame VERDEL Véronique.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU **SEANCE DU 28 AVRIL 2014**

2014-012 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT PERMANENT A L'ASSEMBLEE SPECIALE ET D'UN REPRESENTANT PERMANENT A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA S.P.L.A. S.A.R.A. (SOCIETE D'AMENAGEMENT DU RHONE AUX ALPES)

Rapport du Maire,
Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L327-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1521-1 et suivants, et notamment L1524-5, L1531-1, L2121-29 (et L5211-1 et suivants), et R1524-2 à R1524-6 ;

Vu le Code du commerce ;

Vu la délibération par laquelle le conseil municipal de la commune de l'Isle d'Abeau a notamment décidé de la création d'une S.P.L.A. et désigné ses représentants au sein des organes sociaux de ladite société ;

Monsieur le Maire rappelle que la commune est actionnaire de la Société d'Aménagement du Rhône aux Alpes (S.A.R.A.), S.P.L.A. au capital de 700 000 euros, mais qu'elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur. De ce fait, notre collectivité a droit à une représentation par le biais de l'assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L1524-5 alinéa 3 du C.G.C.T..

Comme suite aux élections municipales intervenues au mois de mars 2014, il convient que le conseil municipal procède à la désignation d'un représentant au sein de l'assemblée spéciale de la S.P.L.A. S.A.R.A. et d'un représentant auprès de l'assemblée générale des actionnaires.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

1 - de désigner un élu pour assurer la représentation de la commune au sein de l'assemblée spéciale de la S.P.L.A. S.A.R.A. composée des communes suivantes : Bourgoin-Jallieu, l'Isle d'Abeau, Saint Quentin Fallavier, La Verpillière, Villefontaine, Domarin, Eclose, Four, les Eparres, Meyrié, Nivolas-Vermelle, Ruy-Montceau, Satolas et Bonce, Saint Alban de Roche, Saint Savin et Vaulx-Milieu ;

A. JURADO, C. MARION, C. SIMON et L. MACHON sont candidats.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a procédé au vote à scrutin secret :

- Nombre de votants	: 33
- A. JURADO	: 22
- C. MARION	: 5
- C. SIMON	: 4
- L. MACHON	: 2

Monsieur JURADO Alain est désigné représentant permanent à l'assemblée spéciale.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU **SEANCE DU 28 AVRIL 2014**

2 - de désigner un élu pour assurer la représentation de la commune au sein de l'assemblée générale des actionnaires ;

V. VERDEL, C. SIMON, L. BERAUD sont candidats.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a procédé au vote à scrutin secret :

- Nombre de votants	: 33
- V. VERDEL	: 22
- C. SIMON	: 4
- L. BERAUD	: 7

Madame VERDEL Véronique est désignée représentante permanente à l'assemblée générale des actionnaires.

3 - d'autoriser Monsieur JURADO Alain à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'assemblée spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur représentant l'assemblée spéciale.

2014-013 – DESIGNATION DE TROIS REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE FRANCOIS TRUFFAUT

Rapport du Maire,
Rapporteur : Monsieur le Maire

Comme suite au renouvellement général des Conseils Municipaux, il convient de désigner trois représentants de la commune de l'Isle d'Abeau au sein du Conseil d'Administration du Collège François Truffaut.

Monsieur le Maire procède à l'appel des candidats :

C. FEMMELAT, Ch. TAYLOR, C. GOICHOT et C. MARION sont candidats.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a procédé au vote à scrutin secret :

- Nombre de votants	: 33
- Bulletins blancs	: 2
- C. FEMMELAT	: 22
- Ch. TAYLOR	: 22
- C. GOICHOT	: 22
- C. MARION	: 9

Mesdames Cécile FEMMELAT, Chantal TAYLOR et Céline GOICHOT sont désignées pour représenter la commune de l'Isle d'Abeau au sein du Conseil d'Administration du Collège François Truffaut.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU SEANCE DU 28 AVRIL 2014

2014-014 – DESIGNATION DE TROIS REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE ROBERT DOISNEAU

Rapport du Maire,
Rapporteur : Monsieur le Maire

Comme suite au renouvellement général des Conseils Municipaux, il convient d'élire trois représentants de la commune de l'Isle d'Abeau au sein du Conseil d'Administration du Collège Robert Doisneau.

Monsieur le Maire procède à l'appel des candidats :

R. BILLAUD, M. LAFAY ALLANDRIEU, G.-A. DUFEU et M. SERRANO sont candidats.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a procédé au vote à scrutin secret :

- Nombre de votants	: 33
- Bulletins blancs	: 2
- R. BILLAUD	: 22
- M. LAFAY ALLANDRIEU	: 22
- G.-A . DUFEU	: 22
- M. SERRANO	: 9

Monsieur Rédoine BILLAUD, Madame Marylou LAFAY ALLANDRIEU et Monsieur Guy-Alain DUFEU sont désignés pour représenter la commune de l'Isle d'Abeau au sein du Conseil d'Administration du Collège Robert Doisneau.

2014-015 – DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DE LA COMMUNE – UN TITULAIRE ET UN SUPPLEANT, AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE CHAMPOULANT

Rapport du Maire,
Rapporteur : Monsieur le Maire

Comme suite au renouvellement général des Conseils Municipaux, il convient d'élire deux représentants de la commune de l'Isle d'Abeau, un titulaire et un suppléant, au sein du Conseil d'Administration du Collège Champoulant.

Monsieur le Maire procède à l'appel des candidats :

Titulaire : F. ANTOINE et L. BERAUD sont candidats.
Suppléant : M. ALLEX-BILLAUD et D. MANGIONE sont candidats.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a procédé au vote à scrutin secret :

Titulaire :

- Nombre de votants	: 33
- Bulletins blancs	: 2
- F. ANTOINE	: 22
- L. BERAUD	: 9

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU **SEANCE DU 28 AVRIL 2014**

Suppléant :

- Nombre de votants : 33
- Bulletins blancs..... : 2
- M. ALLEX-BILLAUD : 22
- D. MANGIONE : 9

Sont désignées pour représenter la commune de l'Isle d'Abeau au sein du Conseil d'Administration du Collège Champoulant :

- Titulaire : Madame Florence ANTOINE
- Suppléante : Madame Myriam ALLEX-BILLAUD.

2014-016 – DESIGNATION DE TROIS REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE PHILIBERT DELORME

Rapport du Maire,
Rapporteur : Monsieur le Maire

Comme suite au renouvellement général des Conseils Municipaux, il convient d'élire trois représentants de la commune de l'Isle d'Abeau au sein du Conseil d'Administration du lycée Philibert Delorme.

Monsieur le Maire procède à l'appel des candidats.

R. BILLAUD, M. HANINI, C. FEMMELAT et C. MARION sont candidats.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a procédé au vote à scrutin secret :

- Nombre de votants : 33
- R. BILLAUD : 22
- M. HANINI : 23
- C. FEMMELAT : 22
- C. MARION : 11

Monsieur Rédoine BILLAUD, Mesdames Mouna HANINI et Cécile FEMMELAT sont désignés pour représenter la commune de l'Isle d'Abeau au sein du Conseil d'Administration du lycée Philibert Delorme.

2014-017 – DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DE LA COMMUNE : UN TITULAIRE ET UN SUPPLEANT, AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION "MEDIATION EDUCATION DEVELOPPEMENT INTERVENTION ACCOMPAGNEMENT NORD-ISEROIS" (MEDIAN)

Rapport du Maire,
Rapporteur : Monsieur le Maire

Comme suite au renouvellement général des Conseils Municipaux, il convient de désigner deux représentants de la commune de l'Isle d'Abeau, un titulaire et un suppléant, au sein du conseil d'administration de l'Association MEDIAN (Médiation Education Développement Intervention Accompagnement Nord-Isérois).

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU **SEANCE DU 28 AVRIL 2014**

Monsieur le Maire procède à l'appel des candidats :

Titulaire : G.-A. DUFEU est candidat.
Suppléant : C. FEMMELAT est candidate.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a procédé au vote à scrutin secret :

Titulaire :
- Nombre de votants : 33
- Bulletins blancs : 9
- G.-A. DUFEU : 24

Suppléant :
- Nombre de votants : 33
- Bulletins blancs : 9
- C. FEMMELAT : 24

Sont désignés pour représenter la commune à l'Association MEDIAN :

- Titulaire : Monsieur Guy-Alain DUFEU
- Suppléante : Madame Cécile FEMMELAT

2014-018 – DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION POUR L'AIDE A DOMICILE (A.D.P.A.)

Rapport du Maire,
Rapporteur : Monsieur le Maire

Comme suite au renouvellement général des Conseils Municipaux, il convient de désigner deux représentants la commune de l'Isle d'Abeau, au sein du conseil d'administration de l'Association pour l'Aide à Domicile (A.D.P.A.), association qui gère les aides ménagères.

Monsieur le Maire procède à l'appel des candidats :

M. HANINI et A. ZANIMACCHIA sont candidates.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a procédé au vote à scrutin secret :

- Nombre de votants : 33
- Bulletins blancs : 11
- M. HANINI : 22
- A. ZANIMACCHIA : 22

Mesdames Mouna HANINI et Anita ZANIMACCHIA sont désignées en tant que représentantes de la commune au sein de l'Association pour l'Aide à Domicile (A.D.P.A.).

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU **SEANCE DU 28 AVRIL 2014**

2014-019 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE, UN TITULAIRE ET UN SUPPLEANT, AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION ISERE, PORTE DES ALPES

Rapport du Maire,
Rapporteur : Monsieur le Maire

Comme suite au renouvellement général des Conseils Municipaux, il convient de désigner deux représentants de la commune de l'Isle d'Abeau, un titulaire et un suppléant, au sein de l'Assemblée Générale de l'Association Isère, Porte des Alpes.

Monsieur le Maire procède à l'appel des candidats :

Titulaire : R. BILLAUD et L. GIROLET sont candidats.
Suppléant : P. GRZYWACZ et J.-L. SELEM sont candidats.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a procédé au vote à scrutin secret :

Titulaire :

- Nombre de votants : 33
- Bulletins blancs : 2
- R. BILLAUD : 22
- L. GIROLET : 9

Suppléant :

- Nombre de votants : 33
- Bulletins blancs : 2
- P. GRZYWACZ : 22
- J.-L. SELEM : 9

Sont désignés pour représenter la commune au sein de l'Assemblée Générale de l'Association Isère, Porte des Alpes :

- Titulaire : Monsieur Rédoine BILLAUD
- Suppléant : Monsieur Pascal GRZYWACZ.

2014-020 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AUX ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES DE SEMIDAO

Rapport du Maire,
Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune de l'Isle d'Abeau a fait l'acquisition de quatre actions de SEMIDAO.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de SEMIDAO, réunie le 18/10/2006, a approuvé la création d'une Assemblée Spéciale des Actionnaires, collectivités territoriales ou leurs groupements, ayant une participation réduite au capital social de la SEMIDAO.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU SEANCE DU 28 AVRIL 2014

Cette assemblée est chargée de nommer un représentant au Conseil d'Administration de SEMIDAO.

Comme suite au renouvellement général des Conseils Municipaux, il est proposé d'élire un représentant de la commune de l'Isle d'Abeau aux assemblées d'actionnaires de SEMIDAO.

Monsieur le Maire procède à l'appel de candidats :

A. JURADO et C. SIMON sont candidats.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a procédé au vote à scrutin secret :

- Nombre de votants : 33
- A. JURADO : 22
- C. SIMON : 11

Monsieur JURADO Alain est désigné pour représenter la commune aux assemblées d'actionnaires de SEMIDAO.

2014-021 – DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE DANS LA COMMUNE

Rapport du Maire,
Rapporteur : Monsieur le Maire

Comme suite au renouvellement général des Conseils Municipaux, il est proposé de procéder à la désignation d'un membre du Conseil en charge des questions de défense.

Monsieur le Maire procède à l'appel de candidats :

J. REYNIER est candidat.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a procédé au vote à scrutin secret :

- Nombre de votants : 33
- Bulletins blancs : 11
- J. REYNIER : 22

Monsieur Jacques REYNIER est désigné membre du Conseil Municipal en charge des questions de Défense.

2014-022 – DESIGNATION DES REFERENTS « SECURITE ROUTIERE » DE LA COMMUNE : UN TITULAIRE ET UN SUPPLEANT

Rapport du Maire,
Rapporteur : Monsieur le Maire

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU **SEANCE DU 28 AVRIL 2014**

Le Président de l'Association des Maires et Adjoints de l'Isère a co-signé en 2007, avec le Préfet de l'Isère, une charte sur la sécurité routière. Cette charte prévoit également la désignation, au sein de chaque commune, d'un élu référent sécurité routière et d'un suppléant. Ces référents sont au sein de la commune les interlocuteurs privilégiés des services de l'Etat, des autres acteurs locaux et de leurs concitoyens, en matière de sécurité routière. Ils ont localement pour missions, avec l'aide des différents partenaires institutionnels ou associatifs :

- de sensibiliser les élus et les services de leur collectivité afin d'intégrer la dimension sécurité routière dans ses différents champs de compétence,
- d'être les porteurs d'une politique de sécurité routière au sein de leur collectivité,
- d'accompagner les programmes de la politique départementale (notamment le Document Général d'Orientation) au titre de leur collectivité.

Comme suite au renouvellement général des Conseils Municipaux, Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation d'un référent titulaire et d'un référent suppléant et procède à l'appel de candidats :

Titulaire : J. REYNIER est candidat.

Suppléant : Ch. THERMOZ est candidat.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a procédé au vote à scrutin secret :

Titulaire :

- Nombre de votants : 33
- Bulletins blancs : 11
- J. REYNIER : 22

Suppléant :

- Nombre de votants : 33
- Bulletins blancs : 11
- Ch. THERMOZ : 22

Sont désignés référents « sécurité routière » :

- Titulaire : Monsieur Jacques REYNIER
- Suppléant : Monsieur Christian THERMOZ

2014-023 – DESIGNATION DE TROIS REPRESENTANTS A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

Rapport du Maire,
Rapporteur : M. le Maire

Le Maire est susceptible d'être invité à siéger à une commission départementale d'aménagement commercial (C.D.A.C.) concernant un projet sur la commune ou sur une commune voisine. Ces commissions statuent sur les demandes d'autorisation de création ou d'extension de commerces de plus de 1 000 m². La composition de chaque commission est différente selon la commune d'implantation du projet. L'arrêté préfectoral de composition de chaque C.D.A.C. est pris environ trois semaines avant la commission.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU **SEANCE DU 28 AVRIL 2014**

L'arrêté de composition d'une C.D.A.C. désigne le maire ou son représentant à siéger lors de la commission.

Dans un contexte concurrentiel fort, les décisions d'aménagement commercial font souvent l'objet de recours de tiers auprès de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial. Aussi est-il nécessaire de respecter scrupuleusement le cadre réglementaire imposé.

C'est pourquoi, dans l'éventualité où notre commune serait concernée par une demande d'implantation commerciale, il convient de désigner au moins trois adjoints susceptibles de représenter le maire lors de cette commission, en cas d'empêchement.

Monsieur le Maire procède à l'appel de candidats :

A. JURADO, V. VERDEL et P. GRZYWACZ sont candidats.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2122-17 et L2122-18, L2121-21 ;

Le Conseil Municipal désigne (Nombre de votants : 33 / Bulletins blancs : 11) :

Monsieur Alain JURADO (22 voix), Madame Véronique VERDEL (22 voix) et Monsieur Pascal GRZYWACZ (22 voix), Adjoints, pour représenter le Maire de la commune de l'Isle d'Abeau, en cas d'absence ou d'empêchement, à une commission départementale d'aménagement commercial.

2014-024 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION ID'ARTEMIS

Rapport du Maire,
Rapporteur : Monsieur le Maire

Comme suite au renouvellement général des Conseils Municipaux, Monsieur le Maire propose que la commune de l'Isle d'Abeau soit représentée au sein du Conseil d'Administration de l'Association Id'Artémis qui a en charge la gestion de l'E.H.P.A.D. « l'Isle aux Fleurs » (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

Monsieur le Maire procède à l'appel de candidats :

H. SALRA-PINCHON et M. SERRANO sont candidates.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a procédé au vote à scrutin secret :

- Nombre de votants : 33
- H. SALRA-PINCHON : 22
- M. SERRANO : 11

Madame Henriette SALRA-PINCHON est désignée pour représenter la commune de l'Isle d'Abeau au sein du Conseil d'Administration de l'Association Id'Artémis.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU **SEANCE DU 28 AVRIL 2014**

A 22 heures 50, une suspension de séance est faite sur proposition de Monsieur le Maire. A 23 heures, la séance reprend sous la présidence de Monsieur le Maire qui procède à l'appel :

PRESENTS : GRISOLLET Joël - DUFEU Guy-Alain - ALLEX-BILLAUD Myriam - GRIOTIER Jean-Bernard - CASAGRANDE Nadia - JURADO Alain - VERDEL Véronique - GRZYWACZ Pascal - SALRA-PINCHON Henriette - THERMOZ Christian - PACHECO Juan - BOSCH Jean-Marie - REYNIER Jacques - TAYLOR Chantal - ZANIMACCHIA Anita - HANINI Mouna - CROZIER Régis - BILLAUD Rédoine - ANTOINE Florence - FEMMELAT Cécile - GOICHOT Céline - LAFAY ALLANDRIEU Marylou - SERRANO Mikaela - MANGIONE Didier - BERAUD Luc – MARION Cyril - BOUISSET Sandrine - GIROLET Lyliane - SELEM Jean-Luc - MACHON Laurent

POUVOIRS : SIMON Catherine donne pouvoir à SELEM Jean-Luc - PORCAR Nestor donne pouvoir à GIROLET Lyliane - CROSET-BAY Elyette donne pouvoir à MACHON Laurent

2014-025 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Rapport du Maire,
Rapporteur : Monsieur le Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif est dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que l'ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2013, les finances communales en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget de 2013, l'ordonnateur propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 17 720 658,01 €
- Recettes : 17 897 613,12 €

- Solde d'exécution : 176 955,11 €

- Résultat Reporté : 1 381 251,22 €

- Résultat de clôture : 1 558 206,33 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 3 179 432,09 €
- Recettes : 2 264 802,72 €

- Solde d'exécution : - 914 629,37 €

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU **SEANCE DU 28 AVRIL 2014**

- Résultat Reporté : 417 257,30 €

- Résultat de clôture : - 497 372,07 €

RESULTAT DE CLOTURE CUMULÉ : 1 060 834,26 €

Restes à réaliser :

- Dépenses : 1 031 894,26 €

Où l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Compte Administratif 2013 par **vingt-quatre voix pour**, neuf abstentions (M. SERRANO, D. MANGIONE, L. BERAUD, C. MARION., S. BOUISSET, L. GIROLET, N. PORCAR, J.-L. SELEM et C. SIMON).

2014-026 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR PERCEPTEUR

Rapport du Maire,
Rapporteur : Monsieur le Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2013 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2013 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Où l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le compte de gestion par **vingt-quatre voix pour**, neuf abstentions (M. SERRANO, D. MANGIONE, L. BERAUD, C. MARION., S. BOUISSET, L. GIROLET, N. PORCAR, J.-L. SELEM et C. SIMON).

2014-027 – AFFECTATION DES RESULTATS 2013

Rapport du Maire,
Rapporteur : Monsieur le Maire

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU **SEANCE DU 28 AVRIL 2014**

Le vote du Compte Administratif 2013 laisse apparaître un solde excédentaire à la section de fonctionnement de 1 558 206,33 euros.

Conformément aux instructions de la comptabilité M14, il est nécessaire d'affecter ce résultat. Il doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement. Pour le surplus, il peut être affecté soit à la couverture des charges de fonctionnement, soit encore au financement de la section d'investissement.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter :

Section d'Investissement :

1 529 266,33 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

Section de fonctionnement :

28 940,00 € au compte 002 « excédent reporté ».

Où l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les affectations des résultats 2013 par **vingt-deux voix pour**, quatre abstentions (L. GIROLET, N. PORCAR, J.-L. SELEM et C. SIMON), sept voix contre (M. SERRANO, D. MANGIONE, L. BERAUD, C. MARION., S. BOUISSET, E. CROSET-BAY et L. MACHON).

2014-028 – FIXATION DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Rapport du Maire,
Rapporteur : Monsieur le Maire

Le rapporteur propose de ne pas augmenter les taux d'imposition directe sur l'année 2014.

Ceux-ci s'établissent comme suit :

- Taxe d'habitation.....	13,39 %
- Foncier bâti.....	31,01 %
- Foncier non bâti.....	35,24 %

Où l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le présent rapport à l'**UNANIMITE**.

2014-029 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Rapport du Maire,
Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1, L.2312-2, L.2312-3 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 2 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment les articles 11 et 13 ;

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 28 AVRIL 2014

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu en séance du Conseil Municipal du 22 avril 2014 en application de la loi du 6 février 1992,

Le Budget Primitif 2014 s'équilibre en recettes et en dépenses, comme suit :

- Section de fonctionnement : 17 947 794,00 Euros.
- Section d'investissement : 4 679 202,00 Euros.

Le rapporteur propose que le Budget Primitif soit voté par chapitre :

SECTION FONCTIONNEMENT		RECETTES
002	Résultat reporté	28 940,00
013	Atténuation de charges	275 835,00
70	Produits sces du domaine/ventes diverses	1 067 000,00
73	Impôts et taxes	9 000 899,00
74	Dotations et participations	6 943 620,00
75	Autres produits de gestion courante	395 000,00
76	Produits financiers	5 000,00
77	Produits exceptionnels	11 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	220 000,00

Les chapitres de la section de fonctionnement, recettes, sont adoptés par **vingt-sept voix pour**, six abstentions (L. GIROLET, N. PORCAR, J.-L. SELEM, C. SIMON, E. CROSET-BAY et L. MACHON).

SECTION FONCTIONNEMENT		DEPENSES
011	Charges à caractère général	4 338 233,76
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 858 678,88
65	Autres charges de gestion courante	710 681,36
66	Charges financières	270 000,00
67	Charges exceptionnelles	32 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	538 200,00
023	Virement à la section d'investissement	200 000,00

Les chapitres de la section de fonctionnement, dépenses, sont adoptés par **vingt-deux voix pour**, six abstentions (L. GIROLET, N. PORCAR, J.-L. SELEM, C. SIMON, E. CROSET-BAY et L. MACHON), cinq voix contre (M. SERRANO, D. MANGIONE, L. BERAUD, C. MARION. et S. BOUISSET).

SECTION INVESTISSEMENT		RECETTES
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	1 529 266,33
10	Dotations, fonds divers et réserves	327 000,00
13	Subventions investissements reçues	966 200,67
16	Emprunts et dettes assimilés	850 000,00
27	Autres immobilisations financières	18 535,00
021	Virement de la section de fonctionnement.	200 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	200 000,00

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU
SEANCE DU 28 AVRIL 2014

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	538 200,00
041	Opérations patrimoniales	50 000,00

Les chapitres de la section d'investissements, recettes, sont adoptés par **vingt-deux voix pour**, onze abstentions (M. SERRANO, D. MANGIONE, L. BERAUD, C. MARION., S. BOUISSET, L. GIROLET, N. PORCAR, J.-L. SELEM, C. SIMON, E. CROSET-BAY et L. MACHON).

SECTION INVESTISSEMENT		DEPENSES
001	Résultat reporté	497 372,07
16	Emprunts et dettes assimilées	760 000,00
20	Immobilisations incorporelles	211 011,89
204	Subventions Equipements versées	168 991,28
21	Immobilisations corporelles	2 074 935,29
23	Immobilisations en cours	696 891,47
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	220 000,00
041	Opérations patrimoniales	50 000,00

Les chapitres de la section d'investissements, dépenses, sont adoptés par **vingt-deux voix pour**, six abstentions (L. GIROLET, N. PORCAR, J.-L. SELEM, C. SIMON, E. CROSET-BAY et L. MACHON), cinq voix contre (M. SERRANO, D. MANGIONE, L. BERAUD, C. MARION., S. BOUISSET).

Oùï l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2014 tel que présenté ci-dessus.

2014-030 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Rapport du Maire,
 Rapporteur : Monsieur le Maire

Il a été prévu au Budget primitif 2014, Section de fonctionnement, article 657362 "subventions", une inscription budgétaire réservée aux demandes de subvention émanant des diverses associations ou établissements publics.

Le rapporteur propose de verser une subvention de 135 000 euros (cent trente cinq mille euros) au Centre Communal d'Action Sociale dont le versement s'effectuera en deux fois.

Oùï l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'UNANIMITE**, autorise le versement d'une subvention de 135 000 euros au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2014.

2014-031 – INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS MUNICIPAUX

Rapport du Maire,
 Rapporteur : Monsieur le Maire

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 28 AVRIL 2014

Les articles L.2123-23 et L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les modalités d'attribution des indemnités de fonction du maire et des adjoints.

Les articles L.2123-22 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulent que le conseil municipal peut voter des majorations d'indemnités de fonction aux Maire et Adjoints des communes attributaires de la dotation de solidarité urbaine, au cours de l'un au moins des trois exercices précédents. Dans ce cas les indemnités de fonction peuvent être votées dans les limites correspondant à l'échelon immédiatement supérieur à celui de la population de la commune, soit en référence à la strate de 20 000 à 49 999 habitants.

Par ailleurs, l'article L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales introduit par la loi n° 2002-276 indique dans son paragraphe III :

« Les conseillers municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions en application de l'article L2122-18, peuvent percevoir une indemnité allouée par le conseil municipal dans les limites prévues par le paragraphe II de l'article L2123-24. Toutefois, le total de ces indemnités et des indemnités versées aux Maire et Adjoints ne doit pas dépasser le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjoints ».

Il est donc proposé de répartir les indemnités de fonction comme suit (en pourcentage de l'indice brut 1015) :

- Maire.....	58,00 %
- Troisième adjoint.....	4,00 %
- Autres adjoints.....	24,20 %
- Onzième conseiller municipal délégué.....	15,80 %
- Autres conseillers municipaux délégués.....	10,50 %

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal :

N° d'ordre	Fonction	Nom - Prénom	Indemnité % de l'indice brut 1015
1	Maire	GRISOLLET Joël	58,00
2	1 ^{er} Adjoint	DUFEU Guy-Alain	24,20
3	2 ^e Adjoint	ALLEX-BILLAUD Myriam	24,20
4	3 ^e Adjoint	GRIOTIER Jean-Bernard	4,00
5	4 ^e Adjoint	CASAGRANGE Nadia	24,20
6	5 ^e Adjoint	JURADO Alain	24,20
7	6 ^e Adjoint	VERDEL Véronique	24,20
8	7 ^e Adjoint	GRZYWACZ Pascal	24,20
9	8 ^e Adjoint	SALRA-PINCHON Henriette	24,20
10	9 ^e Adjoint	THERMOZ Christian	24,20
11	C.M.	PACHECO Juan	15,80
12	C.M.	BOSCH Jean-Marie	10,50
13	C.M.	REYNIER Jacques	10,50
14	C.M.	TAYLOR Chantal	10,50

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU
SEANCE DU 28 AVRIL 2014

15	C.M.	ZANIMACCHIA Anita	10,50
16	C.M.	HANINI Mouna	10,50
17	C.M.	CROZIER Régis	10,50
18	C.M.	BILLAUD Rédoine	10,50
19	C.M.	ANTOINE Florence	10,50
20	C.M.	FEMMELAT Cécile	10,50
21	C.M.	GOICHOT Céline	10,50
22	C.M.	LAFAY ALLANDRIEU Marylou	10,50

Cette délibération prendra effet à compter de la date d'installation du conseil municipal. Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6531 du budget.

Où l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la répartition des indemnités de fonction aux élus municipaux telle que présentée ci-dessus, par **vingt-six voix pour**, sept abstentions (M. SERRANO, D. MANGIONE, L. BERAUD, C. MARION., S. BOUISSET, E. CROSET-BAY et L. MACHON).

A zéro heure trente minutes, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le Maire,

Joël GRISOLLET

